**Question avec demande de réponse écrite E-003983/2018**

**à la Commission**

Article 130 du règlement

**Marie-Christine Arnautu (ENF)**

Objet: Prêts de la BEI en faveur de la mobilité et des transports en région Ile-de-France - fiasco Autolib'

Dans son rapport d’activité 2017, la Banque européenne d’investissement se félicite de son action en faveur de la mobilité à Paris. Au cours des années 2010, elle a apporté 800 millions d’euros de financement pour rouvrir des lignes de tramway, 200 millions pour soutenir les véhicules électriques Autolib’ et 2,5 milliards d’euros au total pour financer une partie du Grand Paris Express, un projet d’agrandissement du réseau de métro. Le rapport vante le déploiement du service Vélib’. Mais la mise en place de la nouvelle génération, par l’opérateur Smovengo, se révèle être un fiasco total engendrant des retards et des coûts supplémentaires considérables. Toujours, dans son rapport, la BEI souligne sa contribution au déploiement d’Autolib’ qui appartient au groupe Bolloré. Sauf que le syndicat mixte Autolib’ Vélib’ Métropole a récemment résilié le contrat avec le groupe Bolloré, mettant ainsi fin à ce service largement déficitaire. Le coût financier de ce fiasco devrait s’élever à 293 millions d’euros d’ici 2023 pour les contribuables. Enfin, le chantier du Grand Paris Express devrait quant à lui largement dépasser les délais et coûts initialement prévus, passant de 25,5 milliards à près de 40 milliards d’euros.

Quelles conclusions en tire la Commission et compte-t-elle revoir les critères de sélection pour l’attribution des prêts?